

modifiant celui du 28 novembre 2012 d'application de la loi du 8 mai 2012 sur la géoinformation

du 22 juin 2022

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis du Département des infrastructures et des ressources humaines

arrête

Article Premier

¹ Les annexes du règlement du 28 novembre 2012 d'application de la loi du 8 mai 2012 sur la géoinformation sont modifiées comme il suit (voir annexes 1 et 2) :

Art. 2

¹ Le Département des institutions et du territoire est chargé de l'exécution du présent règlement qui entre en vigueur le 1er juillet 2022.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 22 juin 2022.

La présidente:

N. Gorrite

Le chancelier:

A. Buffat

Annexes

1. Annexe 1

2. Annexe 2

Date de publication : 1er juillet 2022